



DEPARTEMENT TECHNIQUE

Procès-Verbal n° 16

Réunion Restreinte du : **Mardi 04 Janvier 2022**

Présidence : **M. BOURICHA Guy**

Présent : **M. GUILLAUME Loïc**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

RAPPELS

Correspondances

- Tout courrier doit comporter le Nom du Club, la Catégorie le Niveau, la Poule et le Numéro de la rencontre concernée.

- Toute demande de Modification de calendrier ou d'Horaire doit être établie sur l'Imprimé Officiel.

LES DEMANDES NON CONFORMES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1 - Plusieurs responsables omettent de porter le résultat de la rencontre sur la feuille de match. Le Département Technique – Section FOOT EDUCATIF précise que ces résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau.

(Les scores des rencontres sur les feuilles de matches doivent être portés en chiffres et en lettres.)



2 - Les Educateurs doivent veiller à ce que sur la feuille de match : la Catégorie - le Niveau – la Poule – la Date et le N° de la rencontre correspondent au Match disputé.

AMENDE FINANCIERES des 2^{ème} et 3^{ème} PHASES

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

U13 et U12

Modification d'horaire arrivée hors délais : 10 €

1^{ère} PARUTION : Absence de Feuille de match et Scan non reçu dans les délais : 8 €

2^{ème} PARUTION : Absence de Feuille de match : 16 €

3^{ème} PARUTION : Traitement du dossier : 31 €

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**

- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**

- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT PITCH U13/U12 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux plateaux du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

INFORMATIONS IMPORTANTES

RAPPEL DU REGLEMENT

PARTICIPATION : En aucun cas, un joueur ne peut participer à une rencontre au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure à la sienne excepté les féminines.

En U13 possibilité de 3 U12 maximum par équipe

En U12 possibilité de 3 U11 maximum par équipe

En U11 possibilité de 3 U10 maximum par équipe

En U10 possibilité de 3 U9 maximum par équipe

Nous vous demandons de respecter le nombre de joueurs (trois) pouvant participer en catégorie supérieure, car lors de la saison 2022/2023, l'élaboration des Poules se fera en conséquence.

LICENCES : Tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.



RAPPEL DES HORAIRES : Conformément au règlement il est impératif de tenir les horaires.

MATIN : de 10 H à 12 H - APRES MIDI : 14 H à 17 H 30

(Aucune convocation entre 12 H et 14 H)

REPORTS DES RENCONTRES

U13G / U12G

Concernant les rencontres reportées pour diverses cause (COVID – intempéries ou autres), le Département Technique fixe à la seule date possible du planning **le report au 22 janvier 2022** à l'exception des clubs qualifiés pour le 2^{ème} Tour du Festival FOOT Pitch U13/U12.

Cependant, ces rencontres peuvent se dérouler un Mercredi avec accord entre les 2 clubs concernés et en utilisant l'imprimé changement d'horaire.

Les Clubs recevant doivent envoyer une nouvelle convocation.

FEMININES

RAPPEL

LICENCES : Toute joueuse, dirigeante, éducatrice ou arbitre doit être titulaire d'une licence FFF établie au titre de la saison en cours.

Nous vous demandons de respecter :

- **Le nombre de joueuses pouvant participer aux rencontres**
- **Le nombre de joueuses pouvant participer en catégorie supérieure.**

En U13F possibilité de 3 U11F maximum par équipe

En U11F possibilité de 3 U9F maximum par équipe

ENGAGEMENTS DES EQUIPES

U9F – U11F

Engagement de l'équipe : LITTORAL SPORT ACADEMIE

U11F

Engagement de l'équipe : ET FC FREJUS SAINT RAPHAËL



REPORT DES RENCONTRES

Les rencontres qui ne peuvent se dérouler aux dates prévues doivent se jouer impérativement avant le 16 janvier 2022.

CRITERIUM U13F :

Poule A :

1^{ère} Journée du 16-10-2021

UA LA VALETTE – SIX FOURS LE BRUSC FC

2^{ème} Journée du 13-11-2021

US CARQUEIRANNE – UA LA VALETTE

5^{ème} Journée du 04-12-2021

SC TOULON – E FC LA SEYNE

Poule B :

4^{ème} Journée du 27-11-2021

SC DRAGUIGNAN – HYERES FC 2

5^{ème} Journée du 04-12-2021

FC PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN

ASPTT HYERES – AS BRIGNOLES

DESIDERATA

EQUIPES NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U12/U13F :

CARQUEIRANNE LA CRAU US - LE REVEST FC

GARÇONS

PLATEAUX 2^{ème} Phase - Déroulement des plateaux

U11G – U10G

Déroulement des plateaux 2^{ème} Phase

Pour le déroulement des plateaux veuillez consulter le site District du Var > TECHNIQUE > PLATEAUX U10-U11 / U12-U13 ou cliquez sur le lien suivant :

<https://var.fff.fr/plateaux-u10-u11-u12-u13/>

Il est impossible de pratiquer des horaires particuliers (matin ou après-midi) pour les convocations des plateaux regroupant plusieurs équipes. Veuillez prendre vos dispositions pour assurer votre participation.

**U13G/U12G – FESTIVAL FOOT PITCH****TIRAGE AU SORT DU 2^{ème} TOUR – Samedi 22 Janvier 2022**

Le tirage au sort du 2^{ème} Tour du Festival Foot PITCH U13 / U12 (à jouer le Samedi 22 Janvier 2022) été effectué par MM. Loïc GUILLAUME (SC DRAGUIGNAN) et Guy BOURICHA.

Toutes les Equipes sont convoquées à 13 H 15

DISTRICT du VAR de Football - DEPARTEMENT TECHNIQUE - FOOT EDUCATIF							
U13/U12 - Samedi 22 Janvier 2022 - 2 ^{ème} Tour - FESTIVAL FOOT PITCH							
Site N° 1 : SAINTE MAXIME				Site N° 2 : MAR VIVO (LA SEYNE SUR MER)			
stade ROSSI				stade SQUILLACI Sébastien			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	MY IDEAL SOCCER	A	INSTITUT M20	A	PIVOTTE SERINETTE	A	LA LONDE SO
B	GONFARON FC	B	SAINT MAXIMIN O	B	LORGUES ET S	B	SAINT CYR AS
C	RACING FC TOULON	C	SOLLIES FARLEDE	C	MAR VIVO AV S	C	SANARY US
D	GARDIA CLUB	D	ROUGIERS SC	D	HYERES FC	D	PUGET SUR ARGENS
E	BRIGNOLES AS	E	SAINTE MAXIME PL LA TOUR	E	CA LE CANNET	E	EXEMPT
Site N° 3 : VIDAUBAN				Site N° 4 : LA CRAU			
stade Edouard BERNARD				stade Complexe sportif de l'Estagnol - La Moutonne			
Responsable :				Responsable :			
Poule 1		Poule 2		Poule 1		Poule 2	
A	DRAGUIGNAN SC	A	RAMATUELLE FC	A	SAINTE MANDRIER US	A	COGOLIN SP C
B	SIX FOURS LE BRUSC	B	LA CADIERE US	B	BANDOL US	B	E ST TROPEZ LA BAIE
C	TOULON SC	C	LES VALLONS AS	C	FREJUS ST RAPHAËL	C	CARQUEIRANNE LA CRAU
D	LE PRADET US	D	VIDAUBAN FC	D	TOULON USAM	D	T CLARET MONTETY



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

AMENDE FINANCIERE

RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE

ORIGINAL OU SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANTS

2^{ième} parution – Amende financière de 16€

2^{ième} PHASE - Journée 3 du 11/12/2021

U13G

U13G Gaby ROBERT

Poule 0 :

O SAINT MAXIMIN 1 / ST MAX-PLAN DE LA TOUR (54067.1)

U13G HONNEUR

Poule A :

US LE PRADET 2 / AS LES VALLONS 2 (54886.1)

U12G

U12G EXCELLENCE

Poule A :

CA LE CANNET 1 / AS BRIGNOLES 1 (54375.1)

Poule C :

O SAINT MAXIMIN 2 / US CARQUEIRANNE LA CRAU 2 (54462.1)

U12G PRE EXCELLENCE

Poule A :

LE MUY FC 2 / SOLLIES FARLEDE 2 (54508.1)

3^{ième} parution – Amende financière de 31€

2^{ième} PHASE - Journée 2 du 04/12/2021

U13G

U13G EXCELLENCE

Poule B :

PAYS DE FAYENCE FC 1 / E SAINT TROPEZ LA BAIE 1 (54148.1)

U13G HONNEUR

Poule A :

LE PRADET US 2 / AS LES VALLONS 2 (54886.1)



U12G

U12G PRE EXCELLENCE

Poule B :

SOLLIES FARLEDE 2 / US CUERS PIERREFEU 1 (54549.1)

DESIDERATA

EQUIPE MIXTE

Dans l'intérêt des enfants, la Section FOOT EDUCATIF accorde, à titre exceptionnel, aux équipes ci-dessous désignées le droit de jouer en groupant 2 catégories d'âge successives (Il est bien entendu que la catégorie retenue doit être celle correspondante à l'âge le plus élevé) :

U13G Pré Excellence – MAR VIVO AV S

U13G Honneur – MY IDEAL SOCCER - LE MUY FC

U12G Honneur - GRIMAUD FC

U11G Honneur – TARADEAU O

U11G Honneur – SAINT ZACHARIE

PIVOTTE SERINETTE : Pour cause médicale et après accord de la Ligue Méditerranée 3 joueurs de l'équipe U11G sont autorisés à jouer en catégorie inférieure U10G et 1 joueuse U12F est autorisée à jouer en U9F-U11F et U11G.

EQUIPES SOUHAITANT JOUER QU'ELLE SAMEDI MATIN

U13G : FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence

U12G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 3 - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence A - Pré Excellence A – Honneur A

U11G : LORGUES ET S - FREJUS SAINT RAPHAËL Excellence 1 et 2 - Pré Excellence – **US VAL D'ISOLE** Honneur – FC US TROPEZ

U10G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - PIGNANS US Honneur - **US VAL D'ISOLE** Honneur

EQUIPE NE SOUHAITANT PAS JOUER LE SAMEDI MATIN

U13G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BANDOL US Excellence - Pré Excellence ; FREJUS SAINT RAPHAËL Gaby ROBERT – Excellence 1 et 2 – Honneur – SOLLIES FARLEDE Pré Excellence

U12G : SPORTING CLUB TOULON Excellence 1 - **US VAL D'ISOLE** Excellence - LORGUES ET S - CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - BRIGNOLES AS Excellence - LA LONDE ST O Excellence - RIANES US Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U11G : CARQUEIRANNE LA CRAU US 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU US 2 - BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Pré Excellence – Honneur - FLAYOSC AC Pré Excellence

U10G : BRIGNOLES AS Excellence - BANDOL US Honneur - FREJUS SAINT RAPHAËL Pré Excellence - FLAYOSC AC Pré Excellence - FC US TROPEZ

Prochaine réunion

Mardi 11 Janvier 2022

Le Président : Guy BOURICHA